



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Etat de collocation et inventaire

**Date de publication:** SHAB 28.08.2020

**Numéro de publication:** KK04-0000014149

**Entité de publication**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

## Etat de collocation et inventaire APPLILUX SA en liquidation

**Débiteurs:**

APPLILUX SA en liquidation

CHE-114.089.395

rue Fritz-Courvoisier 103

2300 La Chaux-de-Fonds

**Remarques juridiques:**

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

But : développement, fabrication, achat et vente de composants horlogers, tels qu'applicatives et indexes pour cadrans; acquérir, exploiter, vendre et céder en licence tous les biens relevant de la propriété intellectuelle et industrielle; accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, dans l'intérêt de la société. RAPPEL : Les créanciers du failli et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livre, etc.). Nouveau dépôt de l'état de collocation après admission d'une production tardive.

**Délai de dépôt de l'état de collocation:** 20 jours

**Fin du délai:** 17.09.2020